

## Conseil d'administration De Nantes Université du 20 mai 2022 CR des élu.es de la liste « Ensemble... »

Ce compte-rendu est partiel ; il vise à présenter les points de débat qui nous semblent les plus importants. Pour prendre connaissance de l'ensemble des débats, consultez les PV du CA sur l'intranet ou contactez vos élu.es.

### **Informations générales**

La présidente annonce le recrutement d'une directrice de cabinet : Béatrice Mérant au 1<sup>er</sup> juillet.

### **Point d'étape sur l'appel à projet ExcellencES (pour information)**

Remarque des élus « Ensemble » Nous regrettons que ce soit un projet alors que ce sont nos missions de base : enjeu est de trouver le financement. Pas d'autre solution que les appels à projet. Nous notons aussi l'oxymore : comment l'excellence peut-elle être pour tous ? Cette possibilité d'ouverture n'est possible que pour les établissements qui ont déjà obtenu un IDEX / ISITE.

## **PATRIMOINE ET IMMOBILIER**

### **Conventions sur la Nouvelle Faculté de Santé (pour approbation)**

C'est un dossier important sur île de Nantes avec le déplacement de CHU, il s'agit d'une mutualisation forte sur formation + écoles paramédicales. L'ouverture du nouveau bâtiment BIAS permet d'accueillir les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de médecine et des services de la présidence. A terme, la Nouvelle Faculté de Santé accueillera 5 100 étudiants et 700 personnels (services du pôle) Budget : 100 M € pour les formations, ce n'est pas très cher au m<sup>2</sup> : environ 3 000 €. L'ouverture est prévue en septembre 2030. Ce bâtiment est aussi un engagement en terme de stratégie énergétique, cela va au-delà des obligations réglementaires, avec une ambition très forte. Des expérimentations sont mises en place : auto consommation collective – captation énergie solaire. Le vieux bâtiment de la faculté de médecine (propriété de Nantes Métropole) sera maintenu jusqu'en 2030. En 2031, la gestion reviendra à la métropole.

**VOTE : unanimité POUR**

### **INTRACTING : « Financement des économies d'énergie à l'université » (pour information)**

Le vote est prévu en juillet. Pour la dévolution du patrimoine, la présidente annonce un CA dédié à la discussion avant le vote. Le coût des bâtiments est une question récurrente dans un établissement avec des problèmes budgétaires. Le mix énergétique (total de 53 GWh / an) : 39 % Réseau Chaleur Urbain – 19 % gaz - 42 % électricité Nous consommons peu de gaz : c'est une bonne nouvelle vu les problèmes actuels. Emission de GES 5 038t CO<sub>2</sub> / an : sur 5 ans, baisse de 65 % de GES. Les dépenses énergétiques sont de 5,2 M € / an, cela peut devenir 12M € en 2032 avec une hypothèse raisonnable de l'évolution des coûts. Il faut améliorer les usages et les bâtiments : nos dépenses énergétiques correspondent à celles d'une ville de 120 000 habitants. Le financement des actions « efficacité énergétique » est prévu par un emprunt de 2,3 M€ auprès de la banque des territoires sur 13 ans, c'est la seule façon d'emprunter (dérogatoire, sinon l'Université ne peut pas emprunter). Le taux de retour d'investissements doit être de maximum 13 ans, on s'attend à ce que les économies d'énergie financent le remboursement. 12 opérations prévues (toitures terrasses, sous station, chaudière, ampoules...) pour une économie attendue : la consommation de 64 foyers - 61 t eq CO<sub>2</sub> = 1 GWh = 170 000 € / an pour moins de 3 000 € / de remboursements. Une approche transversale sur le développement durable doit être mise en place.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Évolution des instances de dialogue social :**

Élections professionnelles décembre 2022 : Création du comité social d'administration de Nantes Université (pour approbation)

Les élu.es de la liste « Ensemble » reprennent la déclaration faite au CTE : nous rappelons notre opposition à la loi de formation de la Fonction Publique en général et à la disparition des CT et CHSCT.

Par ailleurs, il faut des moyens pour les élu.es : pour l'instant, les élu.es du CTE n'ont pas de décharge ; les élu.es des CHSCT ont des décharges issues du protocole d'accord sur la prévention des RPS. Nous demandons que les décharges des élu.es CHSCT soient attribuées aux élu.es du CSA et de la formation spécialisée (ou des formations spécialisées).

Il y a une inégalité de traitement au détriment des Biatss pour bénéficier réellement des décharges : il y a une surcharge de travail : nous demandons la compensation en équivalent temps de travail lors de la révision des effectifs.

Réponse : C'est un sujet important qui est en cours de réflexion, avec GT prévu.

Le CTE s'est prononcé à l'unanimité contre 2 fois.

**VOTE : 23 POUR, 7 CONTRE, 1 ABSTENTION**

Élections professionnelles de décembre 2022 : Fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein du CSA (pour approbation)

Elle est prévue comme il est précisé dans la loi, en respectant la part respective dans l'établissement : 54 % femmes – 46 % hommes

**VOTE : POUR unanimité**

Création de commissions de prévention au sein de Nantes Université (pour approbation)

Présentation :

- diagnostic du fonctionnement
- maintien des instances de proximité
- découpage à clarifier avec la nouvelle organisation
- répartition des attributions entre local / central à voir
- respect de réglementation

4 commissions à créer sur le périmètre des pôles et INSPE à inscrire dans le règlement intérieur

CHSCT, CTE ont voté contre

*Remarque des élus Ensemble : Nous remarquons que 20 élu.es demandent le financement les décharges : siéger dans les instances est aussi un engagement à prendre en compte.*

*Les élus Ensemble déclarent : « nous demandons de véritables instances avec des représentants du personnel et le maintien d'une instance à Saint-Nazaire. De plus, quelle prise en compte des agents des services centraux (Présidence) et communs (BU, DSIN...) ? La logique polaire exclut de nombreux collègues Biatss.*

*Nous rappelons la déclaration faite au CTE : « Les représentant-e-s des personnels du CT Etablissement s'opposent de façon unanime à la création de « commissions de prévention », instances créées de toutes pièces. La Présidence choisit, avec la création de « commissions de prévention », de contourner le décret qui régit les CSA et les « formations spécialisées » avec pour effet de minorer la question des conditions de travail et de faire des instances des chambres d'enregistrement-sans aucune prérogative statutaire pour les représentant-e-s des personnels. Ces derniers réaffirment leur attachement à des structures de proximité sur le périmètre des CHSCT spéciaux pour préserver le travail collectif et la confiance établis entre des représentant-e-s du personnel formés, les représentant-e-s de l'administration et les personnels.*

*Réponse : C'est le CA qui se prononce et pas la présidence. les formations spécialisées ne sont pas obligatoires. Cela permet d'éviter les lourdeurs administratives. Les services centraux dépendent de formation spécialisée de CSA*

**VOTE : 7 CONTRE, 24 POUR**

Régime indemnitaire des personnels BIATSS : Actualisation NBI (pour approbation)

*Les élus de la liste Ensemble soulignent des montants faibles parfois refusés, et regrettent que l'effort fait il y a quelques années ne soit pas poursuivi.*

**VOTE : unanimité moins une abstention**

Régime indemnitaire des personnels BIATSS : Actualisation cotation IFSE (pour approbation)

**VOTE : 7 CONTRE, 23 POUR**

Régime indemnitaire des personnels BIATSS : Actualisation barème INFENES (pour approbation)

**VOTE : 6 CONTRE, 23 POUR**

Régime indemnitaire des personnels BIATSS : Revalorisation de la prime des médecins contractuels (pour approbation)

**VOTE : 6 CONTRE, 23 POUR, 1 ABSTENTION**

*Déclaration des élus de la liste « Ensemble » : nos organisations réaffirment leur opposition à ce système de prime, la rémunération doit être principalement la rémunération indiciaire. Nous avons aussi signalé le manque d'alignement entre les primes des différentes filières, nous ne sommes pas contre les augmentations de salaire mais contre ce qui devient par ces primes le développement d'inégalités de revenus entre les collègues. Nous voterons contre en suivant l'avis du CTE.*

*Le SNPTES / UNSA affirme aussi un vote contre le principe.*

Lignes directrices de gestion : Régime indemnitaire pour enseignants chercheurs (RIPEC) (pour approbation)

Elles pourront être précisées par LDG de l'établissement. Pour l'instant, la PEDR était uniforme : tout le monde a 5000€, l'établissement souhaite de continuer pour 45% des dossiers globalement mais MESR n'accompagne pas complètement (« un certain nombre de primes à 4300€ »)

*Question des élus « Ensemble » : Pour la PEDR un équilibrage est fait par le nombre de dossiers, la parité est respectée par rapport au nombre de personnes, comment est-ce fait pour PU/MCF ?*

*Réponse : ce sera fait par une commission avec des représentants des élus.*

**VOTE : 5 CONTRE, 23 POUR, 1 ABSTENTION**

## **EUROPE ET INTERNATIONAL**

### **Adhésion à l'association Réseau MEnS (Migrants dans l'enseignement supérieur) (pour approbation)**

*Question des élu.es « Ensemble » : Nous nous félicitons de cette adhésion. Pourquoi pas avant ?*

La question du niveau de langue est fondamentale : on intègre les étudiants au niveau B1 en français, C1 en LSHS est nécessaire

**VOTE : unanimité POUR**

## **VIE ETUDIANTE**

### **Conventions annuelles de financement d'associations étudiantes (pour approbation)**

Nantes Université veut sécuriser le financement des associations

*Elu.es « Ensemble » : soutenons cette idée de financement des associations*

**VOTE : unanimité POUR**